

# Déclaration de statut du salarié et des risques associés au poste de travail

Etablie en référence notamment aux dispositions prévues à l'article L4121-3-1 (prévention de la pénibilité) et aux articles L4121-3, L4622-2 et D4622-22 (l'évaluation des risques/communication au service de santé au travail), en vue d'adapter le suivi individuel de santé des salariés et de délivrer une attestation de suivi à l'issue de la Visite d'Information et de Prévention ou un avis d'aptitude médicale dans le cadre du Suivi Individuel Renforcé, le cas échéant.

Dans le cadre d'une demande de visite d'embauche  
(si contrainte pour la date ou les horaires, merci de l'indiquer ici) .....

Dans le cadre d'une modification des risques associés au poste ou du statut du salarié\*  
(le suivi individuel de l'état de santé du salarié, et la périodicité du suivi, seront adaptés au statut, aux risques et à l'avis du Médecin du Travail)

\*La modification dans votre déclaration des risques peut entraîner une modification de la surveillance du salarié

## EMPLOYEUR

N° adhérent : ..... Entreprise : .....

## SALARIÉ

Nom : ..... Nom de naissance ..... Prénom .....

Date de naissance ...../...../..... N° Sécurité Sociale ..... / ..... / ..... / ..... / ..... / .....

Poste de travail ..... Code CSP .....

Date d'embauche ...../...../.....

Type de contrat  CDI  Apprentissage  Autres .....  
 CDD  Contrat été  Durée du contrat (CDD/contrat été) .....

## STATUT

- Travailleur handicapé (R4624-17 du CT)  Travailleur de nuit (R3122-5 du CT)  
 Titulaire d'une pension d'invalidité (R4624-17 du CT)  Moins de 18 ans (R4264-18 du CT)  
 Catégorie 1  Catégorie 2  Femme enceinte ou allaitante (R4624-19 du CT)

## RISQUES (Selon l'article R4624-23 du Code du Travail)

- Pas de risque particulier
- Agents biologiques de groupe 2 (Risque infectieux type Leptospirose, Légionellose...)  Champ électromagnétique (R4453-10 du CT)
- Rayonnements ionisants  Risque Hyperbare  Amiante (R4624-13 du CT)  
 Catégorie A  Catégorie B  Plomb dans les conditions prévues à l'article R4412-160 du CT
- Agents cancérogènes (ex : bois, fumées de soudage, gaz d'échappement...), mutagènes ou toxiques pour la reproduction mentionnés à l'article R4412-60 du CT
- Risque de chute de hauteur lors des opérations de montage et de démontage d'échafaudages
- Mineur de plus de 15 ans et travaux interdits susceptibles de dérogation (R4153-40 du CT)
- Autorisation de conduite pour l'utilisation de certains équipements de travail mobiles ou servant au levage de charge (R4323-56 du CT)  
 R482  R483  R484  R485  R486  R487  R489  R490
- Agents biologiques groupes 3 et 4 (R4421-3 du CT)
- Port de charges manuellement (R4541-9 du CT)
- Habilitation électrique (travailleur autorisé à effectuer des opérations sur les installations électriques ou dans leur voisinage) (R4544-10 du CT)  
 B1T, B1N  B2T, B2N  H1T, H1N  H2T, H2N  BR  
 Autres .....
- Autre(s) risque(s) particulier(s) (R4624-23 alinéa 2 du CT) :  
.....
- Poste(s) particulier(s) (veuillez préciser le document de référence - R4624-23 alinéa 3 du CT) :  
.....

Le ...../...../....., Cachet et signature de l'employeur